

Avis d'appel public à candidatures
Convention d'occupation temporaire du domaine public
Bar-Restaurant du
Site de la Vallée des Grottes de SAULGES

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Communauté de communes des COEVRONS

2, avenue Raoul Vadepied

53601 - EVRON cedex

Tel : 02.43.66.32.00

OBJET DE L'AVIS

Le présent avis d'appel à candidatures porte sur la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion et l'exploitation d'un tènement immobilier à usage de débit de boissons – restaurant.

Le tènement en question est sis La Roche-Brault à THORIGNE-EN-CHARNIE (53270).

La collectivité souhaite une offre touristique de qualité en accord avec la finalité du site des « Grottes de Saulges » ainsi qu'une ouverture sur 32 semaines minimum (incluant les saisons touristiques).

Les locaux seront mis à disposition garnis des biens meubles nécessaires à leur exploitation.

DATE DE DEBUT D'EXPLOITATION ET DUREE DE LA CONVENTION

L'exploitation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2027.

La convention d'occupation sera conclue pour une durée de 36 mois, renouvelable 1 an, soit 48 mois maximum.

MONTANT DE LA REDEVANCE

La redevance mensuelle est fixée à trois cent cinquante (350) euros hors taxe.

L'exploitant aura en sus à sa charge tous impôts, taxes, charges et redevances liés à l'usage du local notamment la taxe ordures ménagères et la redevance droits d'auteur SACEM et SPRE, sauf la taxe foncière ainsi que les taxes relatives à la concession temporaire de la licence de débit de boissons.

PROCEDURE

Avis d'appel à candidatures pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en application des articles L. 2122-6 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques et articles L.1311-5 et suivants du code général des collectivités territoriales.

- **Documents de la consultation**
 - le présent avis de publicité,
 - le projet de convention,
 - l'attestation de visite obligatoire.

L'ensemble de ces éléments est mis à disposition par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

- **Publicité**

Le présent avis est publié :

- sur le site internet de la collectivité et sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.marches-securises.fr>

- dans le journal d'annonces légales : Ouest France 53 et sur le site : centraledesmarches.com

- **Visite**

Deux visites sur les lieux seront organisées aux dates suivantes :

- Le mardi 30 juin 2026 à 15 h
- Le mardi 7 juillet 2026 à 15 h
- Le mardi 21 juillet 2026 à 15h.

Elles s'effectueront sur rendez-vous, en concertation avec Emmanuel d'ERCEVILLE, Directeur du Patrimoine, par mail ederceville@coevrons.fr ou téléphone 02.43.66.32.00 ou 06.78.42.46.71 ou avec Ulrich FROMY, responsable du site La Vallée des Grottes – 06.48.11.63.67.

A l'issue, une attestation de visite leur sera remise ; elle devra figurer dans leur dossier d'offre.

- **Contenu du dossier de candidature**

Les opérateurs intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature
- Extrait K-bis de la société ou statuts si société en cours de formation
- Le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public complété, en vue de sa discussion éventuelle avec la collectivité
- Descriptif du projet (concept, gamme de produits proposés et tarifs, détail des activités complémentaires proposées par le candidat, horaires d'ouverture annuels)
- Descriptif de la démarche environnementale et sociale du projet
- Présentation détaillée des aménagements, équipements et moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat
- Compte d'exploitation prévisionnel sur trois ans
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire
- Une attestation de régularité fiscale (disponible auprès du service des impôts des entreprises (SIE) en utilisant le formulaire n° 3666, si l'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu (entreprise individuelle notamment) ; ou directement en ligne sur impots.gouv.fr, si l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés et assujettie à la TVA.)
- Une attestation attestant de la situation régulière sociale du candidat (attestation disponible sur le site de l'URSSAF)
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels
- L'attestation de visite signée.

- **Sélection**

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine concerné,
- Offre proposée : gamme de services et produits, politique tarifaire, horaires d'ouverture annuels, cohérence du projet par rapport au lieu
- Assise financière du candidat
- Volet financier : viabilité économique du projet, nombre de salariés employés
- Composition et qualifications de l'équipe qui fera fonctionner la structure mise à disposition
- Démarche environnementale et sociale

- **Remise des offres**

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale (LRAR) à l'adresse suivante :

Communauté de communes des COEVRONS
2, avenue Raoul Vade pied
53601 - EVRON cedex
Tel : 02.43.66.32.00

ou la déposeront en mains propres à l'accueil de la mairie d'EVRON (4 rue de Hertford à EVRON) contre récépissé, à l'attention du service commande publique.

Les documents papier devront être remis en deux exemplaires (un original et une copie).

L'enveloppe devra être fermée et porter la mention : « **Candidature pour convention d'occupation du domaine public Bar-Restaurant du Site de la Vallée des Grottes de SAULGES- Ne doit pas être ouvert par le service du courrier.** »

Ils auront également la possibilité de transmettre leur offre et l'ensemble des annexes par voie dématérialisée en les déposant sur la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>

Date limite pour la réception des offres : **le vendredi 21 août 2026 à 17h00.**

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours, à compter de la date limite de remise des plis.

- **Auditions des candidats**

La collectivité procédera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection définis ci-dessus et sélectionnera les 3 premiers candidats pour une audition.

Cette audition aura lieu **vers le 10 septembre 2026 en présentiel.**

Les candidats seront prévenus, par courriel, 7 jours avant la date d'audition.

- **Annonce du choix du candidat**

Par lettre et par la publication d'un avis d'attribution sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.marches-securises.fr>

- **Renseignements techniques et administratifs**

a- Techniques : M Emmanuel d'ERCEVILLE, ederceville@coevrons.fr, 02.43.66.32.00 ou 06.78.42.46.71

b- Administratifs : M Olivier BOHER, oboher@coevrons.fr, 02.43.66.32.00

RECOURS

Les éventuels litiges relatifs à la présente Procédure seront soumis au Tribunal Administratif de NANTES.